



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N^O LAS-0014-18

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 13 janvier 2020 le règlement suivant :

LAS-0014-18 Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no LAS-0014 afin d'ajouter des objectifs et des critères d'évaluation pour le secteur de l'avenue Dollard, entre les rues Gloria et Salley et de modifier le professionnel responsable de rédiger une étude patrimoniale lors du dépôt d'une demande de démolition d'un bâtiment principal.

Ce règlement est entré en vigueur le 2 mars 2020, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par le greffier de la Ville de Montréal.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau et il est également disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal.

DONNÉ À LASALLE, ce 11 mars 2020.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement



PUBLIC NOTICE

NOTICE OF COMING INTO FORCE OF BY-LAW NO. LAS-0014-18

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted at its sitting of January 13, 2020 the following by-law:

LAS-0014-18 By-law amending By-law No. LAS-0014 concerning site planning and architectural integration programs in order to add objectives and evaluation criteria for the avenue Dollard sector, between rue Gloria and rue Salley, and to change the professional responsible for drafting heritage studies when filing demolition requests for main buildings

This by-law came into force on March 2, 2020, date at which certificate of conformity was delivered by the City Clerk of the Ville de Montréal.

This by-law may be obtained at the office of the Borough Secretary, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours and is also available on the Ville de Montréal website.

GIVEN AT LASALLE, on March 11, 2020.

Nathalie Hadida
Borough Secretary